

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC
TENUE LE MERCREDI 13 MARS 2024, À 20 HEURES, À LA SALLE DU
CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES 233, BOULEVARD
FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES.**

Sont présents à cette séance :

Adstock / M. Pascal Binet
Beaulac-Garthby / M. Gilles Drolet
Irlande / M. François-Pierre Nadeau
Kinnear's Mills / M. Marquis Bédard
Paroisse Disraeli / Mme Jacynthe Patry
Sacré-Cœur-de-Jésus / M. Guy Roy
Saint-Adrien-d'Irlande / Mme Jessika Lacombe
Saint-Fortunat / M. Denis Fortier
Saint-Jacques-de-Leeds/ Mme Andréa Gosselin
Saint-Jacques-le-Majeur / M. Steven Laprise
Saint-Jean-de-Brébeuf / Richard Labbé
Saint-Joseph-de-Coleraine / M. Gaston Nadeau
Saint-Julien / M. Jacques Laprise
Saint-Pierre-de-Broughton / Mme Francine Drouin
Sainte-Clotilde-de-Beauce / M. Gérald Grenier
Sainte-Praxède / Jean-François Roy
Thetford Mines / M. Marc-Alexandre Brousseau
Thetford Mines / Représentant
Ville Disraeli / M. Charles Audet

Est/sont absents à cette séance :

East Broughton / M. Jean-Benoît Létourneau

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte sous la présidence de M. Marc-Alexandre Brousseau, préfet et maire de la Ville de Thetford Mines. M. Rick Lavergne, directeur général, et Mme Gina Turgeon, directrice de l'aménagement et de l'environnement, assistent également à la rencontre. M. Jean-Paul Grondin remplace le maire d'East Broughton.

2024-03-9886

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**
 - 3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2024**
- 4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
 - 4.1 - Ressources humaines**
 - 4.1.1 - Poste de technicien en environnement - Embauche**
 - 4.1.2 - Poste en économie circulaire - Ouverture du poste et modification du PIAR**
 - 4.2 - Adoption du règlement 219 sur le traitement des élus**
 - 4.3 - Transport adapté 2024**
 - 4.4 - Plan de développement du plein air - Appel à projets - Recommandations**

- 4.5 - Protocole d'entente avec la SQ pour l'embauche d'une équipe de cadets pour la saison estivale 2024
- 4.6 - Projet éolien Broughton - Nomination d'un signataire pour Énergie éolienne Appalaches et Érable inc. afin de représenter la MRC dans son rôle d'actionnaire
- 4.7 - Projet éolien Broughton - Lettre de garantie d'exécution
- 4.8 - Modification du règlement numéro 216 décrétant un emprunt et une dépense de 45 000 000 \$ pour le financement de la participation financière de la MRC des Appalaches au projet éolien de Broughton
- 4.9 - Adhésion à la Régie énergétique le « Connectif des sommets » - Avis d'intention
- 5 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 5.1 - Émission des certificats de conformité
 - 5.1.1 - Règlement n° 274-2024 - Municipalité de Beaulac-Garthby
 - 5.1.2 - Règlement n° 275-2024 - Municipalité de Beaulac-Garthby
 - 5.1.3 - Règlement n° 988 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines
 - 5.1.4 - Règlement n° 990 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines
- 6 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT
 - 6.1 - Accélérer la transition climatique locale (ATCL) - Signature de la convention d'aide financière
- 7 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 7.1 - Avis MRC - Programme Départ - Palettes St-Méthode
 - 7.2 - Avis MRC - Programme Départ - Maison de l'Orfèvre
 - 7.3 - Avis MRC - Programme Départ - Groupe Global Expansion inc.
 - 7.4 - Coopérative de consommateurs de St-Méthode - FRR volet 2
 - 7.5 - Coopérative de solidarité multiservices de St-Pierre-de-Broughton - FRR volet 2
 - 7.6 - Héritage Kinnear's Mills - FRR volet 2
 - 7.7 - Journal communautaire Le Cantonnier - FRR volet 2
 - 7.8 - Corporation de développement communautaire des Appalaches - FRR volet 2
 - 7.9 - Coup de pouce nourrice - FRR volet 2
 - 7.10 - Marché public de Thetford - FRR volet 2
 - 7.11 - Baseball senior Thetford - FRR volet 2
 - 7.12 - Club de gymnastique Amigym - FRR volet 2
 - 7.13 - Centre d'entraide Le Spot - East Broughton FFR volet 2
 - 7.14 - Service de garde éducatif communauté/entreprise - St-Pierre-de-Broughton FRR volet 2
 - 7.15 - Création d'un parcours de disque golf (rehaussement) - Thetford Mines FRR volet 2
 - 7.16 - Valorisation parc Bellerive - Beaulac-Garthby FRR volet 4
- 8 - CONTRIBUTIONS DEMANDÉES
 - 8.1 - Colloque de l'Observatoire national de l'amiante
- 9 - CORRESPONDANCE
 - 9.1 - Milieux de vie en action
- 10 - AFFAIRES NOUVELLES
 - 10.1 - Convention transport interurbain 2023 et 2024
 - 10.2 - Tour des comités
 - 10.3 - Tour des municipalités
- 11 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 12 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

2024-03-9887

3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2024

Il est proposé par M. Michel Verreault et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2024.

Adoptée

4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

4.1 - Ressources humaines

2024-03-9888

4.1.1 - Poste de technicien en environnement - Embauche

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu à l'unanimité d'embaucher Francis Chamberland au poste de technicien en environnement - cours d'eau pour une entrée en fonction prévue le 18 mars 2024.

Adoptée

2024-03-9889

4.1.2 - Poste en économie circulaire - Ouverture du poste et modification du PIAR

Il est proposé par M. Charles Audet et résolu à l'unanimité d'ouvrir un poste en économie circulaire selon le plan financier soumis et, par le fait même, de modifier le PIAR afin d'utiliser les fonds d'Accès Entreprise Québec pour financer une partie des dépenses liées à l'embauche d'une nouvelle ressource.

Adoptée

2024-03-9890

4.2 - Adoption du règlement 219 sur le traitement des élus

Il est proposé par M. Gilles Drolet et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement sur le traitement des élus tel que soumis, nommé « Règlement 219 relatif à la rémunération des membres du conseil de la MRC des Appalaches », et joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée

2024-03-9891

4.3 - Transport adapté 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté des Appalaches a acquis la compétence en matière de transport adapté via une entente intermunicipale conclue avec 18 des 19 municipalités de son territoire (à l'exception de Thetford Mines);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Thetford Mines demeure mandataire de la MRC des Appalaches pour le transport adapté;

CONSIDÉRANT le plan de transport de la MRC des Appalaches et la délégation de la responsabilité de la mise en œuvre dudit plan à Transport adapté de la région de Thetford, organisme délégué;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Appalaches, par l'entremise de l'organisme délégué, fait appel principalement à ses équipements et son personnel pour donner le service et, à l'occasion, à des fournisseurs de taxis externes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Appalaches adopte également par la présente la grille tarifaire 2024;

CONSIDÉRANT QUE, pour le transport adapté, la MRC des Appalaches prévoit contribuer, en 2024, pour un montant de 200 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Appalaches via l'organisme délégué est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide au transport collectif des personnes, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions;

CONSIDÉRANT QUE parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Appalaches adopte par la présente, un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François-Pierre Nadeau et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE CONFIRMER au ministère des Transports du Québec l'engagement de la Municipalité régionale de comté des Appalaches de contribuer financièrement pour un minimum de 20% du budget de référence;

D'ADOPTER le plan de transport des 18 municipalités ainsi que la grille tarifaire et de procéder à la mise en application de ceux-ci, conformément à la Loi;

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base minimale de 345 044 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2024;

D'AJOUTER à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire, s'il y a lieu;

QUE le déboursier de 200 000 \$ par la MRC des Appalaches, pour l'exercice 2024, soit effectué avant le 31 mars 2024;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec et à Transport adapté de la région de Thetford.

Adoptée

2024-03-9892

4.4 - Plan de développement du plein air - Appel à projets - Recommandations

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu à l'unanimité d'accepter les recommandations du comité d'analyse et d'octroyer un financement aux cinq projets sélectionnés à la suite de l'appel à projets pour le Fonds régions et ruralité, volet 3 (Signature Innovation - Plein air).

Adoptée

2024-03-9893

4.5 - Protocole d'entente avec le SQ pour l'embauche d'une équipe de cadets pour la saison estivale 2024

CONSIDÉRANT la possibilité d'embaucher 2 cadets pour la période estivale 2024, pour un total de 200h chacun;

CONSIDÉRANT QUE, outre la Ville de Thetford Mines, 6 municipalités ont manifesté un intérêt, soit Adstock, Saint-Joseph-de-Coleraine, Sainte-Clotilde-de-Beauce, Kinneear's Mills, Beaulac-Garthby et Saint-Jacques-de-Leeds;

CONSIDÉRANT QUE la MRC sera mandataire pour les municipalités participantes, à l'exception de la Ville de Thetford Mines;

CONSIDÉRANT QUE le travail des cadets et les frais engendrés seront séparés équitablement (50/50) entre la Ville de Thetford Mines (200h, 5 000 \$) et les autres municipalités de la MRC ayant montré un intérêt (200h, 5 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE les critères de répartition des frais pour les 6 municipalités participantes seront définies entre elles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC facturera les coûts relatifs au service des cadets aux 6 municipalités participantes selon les modalités convenues;

CONSIDÉRANT QU'une entente entre la Ville de Thetford Mines, la MRC des Appalaches et la Sûreté du Québec définira les engagements des parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu d'embaucher les cadets selon les modalités prévues à l'entente de partenariat et de mandater le directeur général de la MRC à signer cette dernière.

Adoptée

2024-03-9894

4.6 - Projet éolien Broughton - Nomination d'un signataire pour Énergie éolienne Appalaches et Érable inc. afin de représenter la MRC dans son rôle d'actionnaire

ATTENDU QU'Hydro-Québec, par le biais de sa division Hydro-Québec Distribution (« HQD »), a lancé un appel d'offres portant le numéro de référence A/O 2023-01 en vue de l'achat d'un bloc d'énergie éolienne de 1 500 MW afin de répondre aux besoins énergétiques du Québec (ci-après l'« Appel d'offres »);

ATTENDU QU'en réponse à l'Appel d'offres, la MRC des Appalaches, en partenariat avec la MRC de L'Érable, les Conseils des Abénakis d'Odanak et de Wôlinak et Pattern Renewable Holdings Canada 2 ULC, a déposé une soumission dans le cadre de l'Appel d'offres (la « Soumission ») visant le projet de parc éolien désigné Broughton Wind comportant une puissance maximale approximative de 150 MW (le « Projet »);

ATTENDU QUE la Soumission a été retenue par Hydro-Québec dans le cadre de l'Appel d'offres;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC des Appalaches a opté, par sa résolution n° 2024-02-9880 datée du 7 février 2024, pour une gouvernance de type société par actions (compagnie incorporée);

ATTENDU QUE la MRC a été mandatée pour créer la nouvelle entité en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (chapitre S-31.1);

ATTENDU QUE la société par actions ÉNERGIE ÉOLIENNE APPALACHES ET ÉRABLE INC. (la « Société ») a été constituée le 19 février 2024;

ATTENDU QUE le 22 février 2024, 50 actions ordinaires de la Société ont été émises à la MRC;

ATTENDU QUE le 26 février 2024, une résolution écrite des actionnaires de la Société a été signée afin de confirmer la nomination des administrateurs et de ratifier l'adoption du règlement intérieur de la Société;

ATTENDU QUE M. Rick Lavergne, directeur général, a signé la documentation, pour et au nom de la MRC des Appalaches, dans son rôle d'actionnaire de la Société.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Drolet et résolu par les seize municipalités participantes à la régie de la MRC des Appalaches: M. Guy Roy s'abstient de vote pour ce point.

Autorisation d'une personne représentant la société comme signataire de la MRC des Appalaches dans son rôle d'actionnaire

QUE M. Rick Lavergne, directeur général de la MRC, soit nommé à titre de représentant de la MRC en tant qu'actionnaire de la Société et que ce dernier soit autorisé à signer l'ensemble des documents requérant une signature de la MRC dans son rôle d'actionnaire de la Société aux conditions qu'il juge appropriées;

QUE soit ratifiée par le conseil la résolution écrite des actionnaires de la Société datée du 26 février 2024;

QUE M. Rick Lavergne, directeur général de la MRC, soit autorisé à effectuer toute démarche et formalité et de s'adjoindre de ressources pour ce faire, pour donner effet à la présente résolution aux conditions qu'il juge appropriées.

Adoptée

2024-03-9895

4.7 - Projet éolien Broughton - Lettre de garantie d'exécution

ATTENDU QU'Hydro-Québec, par le biais de sa division Hydro-Québec Distribution (« HQD »), a lancé un appel d'offres portant le numéro de référence A/O 2023-01 en vue de l'achat d'un bloc d'énergie éolienne de 1 500 MW afin de répondre aux besoins énergétiques du Québec (ci-après l'« Appel d'offres »);

ATTENDU QU'en réponse à l'Appel d'offres, la MRC des Appalaches, en partenariat avec la MRC de L'Érable, les Conseils des Abénakis d'Odanak et de Wôlinak et Pattern Renewable Holdings Canada 2 ULC, a déposé une soumission dans le cadre de l'Appel d'offres (la « Soumission ») visant le projet de parc éolien Broughton comportant une puissance maximale approximative de 150 MW (le « Projet »);

ATTENDU QUE la Soumission déposée a été retenue par Hydro-Québec;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches participe au Projet indirectement par l'entremise d'une société par actions ÉNERGIE ÉOLIENNE APPALACHES ET ÉRABLE INC. (la « Société »);

ATTENDU QUE la Société sera également actionnaire de l'entité qui deviendra l'associée commanditée de la société en commandite qui conclura le contrat d'approvisionnement avec Hydro-Québec;

ATTENDU QUE le contrat d'approvisionnement en électricité à conclure avec Hydro-Québec prévoit qu'une garantie financière d'un montant équivalant à 15 000 \$/MW doit être remise par les partenaires et que la MRC des Appalaches doit fournir sa part de cette garantie, soit 22,5%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu par les seize municipalités participantes à la régie de la MRC des Appalaches: À noter que M. Guy Roy s'abstient de vote pour ce point.

D'AUTORISER, pour et au nom de la Société, la demande d'une lettre de garantie standby irrévocable conforme aux exigences du contrat d'approvisionnement en électricité à intervenir d'un montant suffisant pour couvrir sa part de la garantie à être fournie, soit 506 250 \$, auprès de la Caisse Desjardins du Carrefour des Lacs (institution financière de la MRC des Appalaches) en faveur d'Hydro-Québec, et d'autoriser le directeur général et le préfet à signer la documentation;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC, Rick Lavergne, à effectuer, pour et au nom de la MRC des Appalaches, toute démarche et formalité et de

s'adjoindre de ressources pour ce faire, pour donner application à la présente résolution aux conditions qu'il juge appropriées.

Adoptée

2024-03-9896

4.8 - Modification du règlement numéro 216 décrétant un emprunt et une dépense de 45 000 000 \$ pour le financement de la participation financière de la MRC des Appalaches au projet éolien de Broughton

ATTENDU QUE le règlement numéro 216 a été adopté en date du 7 février 2024 pour le financement de la participation financière de la MRC des Appalaches à la mise de fonds du projet éolien Broughton ainsi que pour le financement de certaines garanties financières ;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a émis des commentaires relativement au plan d'affaires joints en annexe du règlement numéro 216 dans le cadre de la demande d'approbation lui ayant été déposé ;

ATTENDU QUE l'article 1076 du Code municipal permet au conseil de modifier un règlement d'emprunt par résolution lorsque l'objet de l'emprunt ainsi que lorsque la modification n'augmente pas la charge des contribuables ;

ATTENDU QUE le développement d'un projet éolien est un processus évolutif qui requiert des ajustements ;

ATTENDU que les dépenses préalables à l'emprunt sont inférieures à 10% de la valeur de l'emprunt confirmé dans un certificat produit par le directeur général;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 216 suivant les commentaires reçus du MAMH ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu par les seize municipalités participantes de la MRC des Appalaches:
À noter que M. Guy Roy s'abstient de voter pour ce point.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le titre du règlement numéro 216 soit remplacé par le suivant : « Règlement numéro 216 décrétant un emprunt et une dépense de 45 000 000 \$ pour le financement de la participation financière de la MRC des Appalaches au projet éolien Broughton »;

QUE l'article 2 du règlement numéro 216 soit remplacé par le suivant : « Le conseil de la MRC des Appalaches est autorisé à procéder à une demande de financement pour la participation financière de 25% du Projet éolien accepté par Hydro-Québec lors de l'appel d'offres 2023-01 pour un montant de 45M\$ couvrant la mise de fonds et les garanties. »;

QUE l'article 3 du règlement numéro 216 soit remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 45M\$ couvrant la mise de fonds au Projet et certaines garanties financières, sur une période équivalente à la durée totale du contrat d'approvisionnement en électricité, laquelle est de 30 ans. »;

QUE le plan d'affaires annexé au Règlement n° 216 à titre d'Annexe A soit remplacé par le plan d'affaire annexé à la présente résolution à titre d'Annexe A;

QUE l'estimé du directeur général annexé à la présente résolution à titre d'Annexe B soit ajouté à titre d'Annexe B au Règlement n° 216;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la direction générale, soit autorisé à effectuer toute démarche et formalité

et à s'adjoindre de ressources pour ce faire, pour donner effet à la présente résolution aux conditions qu'elle juge appropriées.

ANNEXE A

Plan d'affaires

ANNEXE B

Estimé du directeur général

Adoptée

2024-03-9897

4.9 - Adhésion à la Régie énergétique le « Connectif des sommets » - Avis d'intention

ATTENDU QUE les MRC de L'Érable et des Appalaches ont confirmé leur intention de constituer une régie désignée sous le nom de « Connectif des sommets » dans le but de devenir partenaires égalitaires dans des projets de production énergétique éolienne ou d'autres sources;

ATTENDU la volonté de la MRC de Lotbinière de se joindre à cette régie énergétique qui regroupera les MRC des Appalaches, de L'Érable et de Lotbinière, et potentiellement d'autres partenaires communautaires dans un prochain appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu par les seize municipalités participantes à la régie de la MRC des Appalaches : À noter que M. Guy Roy s'abstient de vote pour ce point.

QUE la MRC des Appalaches confirme son intérêt et son intention à se joindre à la régie énergétique le « Connectif des sommets », une régie à constituer selon un modèle de partenariat égalitaire avec les MRC de L'Érable et de Lotbinière, et potentiellement d'autres partenaires communautaires;

DE mandater le préfet et/ou le directeur général à poursuivre les démarches de constitution de la régie, pour et au nom de la MRC des Appalaches, avec les MRC de L'Érable et de Lotbinière.

Adoptée

5 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1 - Émission des certificats de conformité

2024-03-9898

5.1.1 - Règlement n° 274-2024 - Municipalité de Beaulac-Garthby

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby, lors de sa séance du 4 mars 2024, a adopté le règlement n° 274-2024 portant sur les dérogations mineures;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis à la MRC ledit règlement le 5 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 274-2024 de la Municipalité de Beaulac-Garthby conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2024-03-9899

5.1.2 - Règlement n° 275-2024 - Municipalité de Beaulac-Garthby

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby, lors de sa séance du 4 mars 2024, a adopté le règlement n° 275-2024 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis à la MRC ledit règlement le 5 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 275-2024 de la Municipalité de Beaulac-Garthby conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2024-03-9900

5.1.3 - Règlement n° 988 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 19 février 2024, a adopté le règlement n° 988 dans le but d'établir les distances séparatrices à respecter entre une voie ferrée et des usages résidentiel, communautaire et de loisir;

ATTENDU QUE la Ville a transmis à la MRC ledit règlement le 21 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 988 de la Ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à délivrer le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2024-03-9901

5.1.4 - Règlement n° 990 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 4 mars 2024, a adopté le règlement n° 990 dans le but d'augmenter le nombre maximum de logements autorisés et la hauteur maximale d'un bâtiment dans la zone 2639C située en bordure du boulevard Ouellet;

ATTENDU QUE la Ville a transmis à la MRC ledit règlement le 5 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 990 de la Ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à délivrer le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

6 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

2024-03-9902

6.1 - Accélérer la transition climatique locale (ATCL) - Signature de la convention d'aide financière

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a approuvé le Plan pour une économie verte 2030 (PEV) à titre de politique-cadre sur les changements climatiques ainsi que son Plan de mise en œuvre 2023-2028 en assure la mise en place et coordonne l'exécution auprès des partenaires de l'action 4.2.1.2 - Accélérer la transition climatique locale (ATCL);

ATTENDU QUE les futures orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) priorisent l'**orientation 1** - assurer la résilience des communautés par le renforcement de l'adaptation aux changements climatiques et l'accroissement de la sécurité des milieux de vie, et

l'orientation 2 - assurer la conservation des écosystèmes et miser sur une gestion durable et intégrée des ressources en eau;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches est identifiée comme un acteur supralocal autorisé pour élaborer un plan climat auprès du ministère des Affaires municipales (MAMH) et du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

ATTENDU QU'une aide financière pouvant aller jusqu'à 1 210 625 \$ est disponible pour la MRC des Appalaches pour l'élaboration d'un plan climat et sa mise en œuvre dans un délai de 3 ans à compter de la lettre d'octroi transmise à la MRC le 9 février 2024;

ATTENDU QU'une aide financière supplémentaire sera disponible pour soutenir la réalisation de l'ensemble des projets/actions retenus au plan climat auprès du MAMH;

ATTENDU QUE pour bénéficier de cette aide financière, une convention doit être signée par la MRC des Appalaches avec le MAMH en collaboration avec le MELCCFP;

ATTENDU QUE l'élaboration de ce plan climatique devra se réaliser en collaboration et en concertation avec les partenaires du milieu;

ATTENDU QUE les partenaires ayant des plans et des politiques vertes déjà élaborés, datant de moins de 5 ans, seront intégrés au futur plan climatique de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a jusqu'au 15 mars 2024 pour transmettre la convention signée au MAMH pour autoriser le versement des sommes financières avant le 31 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Charles Audet et résolu à l'unanimité:

QUE la MRC des Appalaches approuve la convention d'aide financière et s'engage à l'élaboration d'un plan climat, de planification et de mise en œuvre de projets issus de ce plan selon les modalités établies par le gouvernement;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC des Appalaches, Rick Lavergne, à signer la convention d'aide financière dans le cadre du ATCL et à transmettre toute la documentation nécessaire au MAMH.

Adoptée

7 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2024-03-9903

7.1 - Avis MRC - Programme Départ - Palettes St-Méthode

Il est proposé par M. Michel Verreault et résolu à l'unanimité adopter l'avis de la MRC pour le projet du promoteur 9408-9083 Québec inc. (Palettes St-Méthode) soumis dans le cadre du Programme Départ.

Adoptée

2024-03-9904

7.2 - Avis MRC - Programme Départ - Maison de l'Orfèvre

Il est proposé par Mme Andrée Gosselin et résolu à l'unanimité adopter l'avis de la MRC pour le projet du promoteur Maison de l'Orfèvre soumis dans le cadre du Programme Départ.

Adoptée

2024-03-9905

7.3 - Avis MRC - Programme Départ - Groupe Global Expansion inc.

Il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu à l'unanimité adopter l'avis de la MRC pour le projet du promoteur Groupe Global Expansion inc. soumis dans le cadre du Programme Départ.

Adoptée

2024-03-9906

7.4 - Coopérative de consommateurs de St-Méthode - FRR volet 2

Il est proposé par M. Gilles Drolet et résolu unanimement d'octroyer un montant de 5 000 \$ à la Coopérative de consommateurs de Saint-Méthode pour le projet d'un nouveau service d'aiguisage de patins d'une valeur de 8 295 \$, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 (OBNL). Il est également résolu d'autoriser M. Rick Lavergne, directeur général, à signer le protocole d'entente.

Adoptée

2024-03-9907

7.5 - Coopérative de solidarité multiservices de St-Pierre-de-Broughton - FRR volet 2

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'octroyer un montant de 5 000 \$ à la Coopérative de solidarité multiservices de Saint-Pierre-de-Broughton pour le projet d'aménagement d'un local pour un commerce de proximité d'une valeur de 7 341 \$, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 (OBNL). Il est également résolu d'autoriser M. Rick Lavergne, directeur général, à signer le protocole d'entente.

Adoptée

2024-03-9908

7.6 - Héritage Kinnear's Mills - FRR volet 2

Il est proposé par M. Richard Labbé et résolu unanimement d'octroyer un montant de 2 634 \$ à Héritage Kinnear's Mills pour le projet d'achat d'un nouveau système de son d'une valeur de 3 763 \$, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 (OBNL). Il est également résolu d'autoriser M. Rick Lavergne, directeur général, à signer le protocole d'entente.

Adoptée

2024-03-9909

7.7 - Journal communautaire Le Cantonnier - FRR volet 2

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'octroyer un montant de 5 000 \$ au Journal communautaire Le Cantonnier pour le projet de plan de relance d'une valeur de 7 142 \$, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 (OBNL). Il est également résolu d'autoriser M. Rick Lavergne, directeur général, à signer le protocole d'entente.

Adoptée

2024-03-9910

7.8 - Corporation de développement communautaire des Appalaches - FRR volet 2

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'octroyer un montant de 5 000 \$ à la Corporation de développement communautaire des Appalaches pour le projet de développement et de visibilité de la CDC d'une valeur de 7 669 \$, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 (OBNL). Il est également résolu d'autoriser M. Rick Lavergne, directeur général, à signer le protocole d'entente. À noter que le comité d'analyse recommande de spécifier une offre de services répondant aux besoins des organismes communautaires et de la faire connaître aux partenaires.

Adoptée

2024-03-9911

7.9 - Coup de pouce nourrice - FRR volet 2

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement d'octroyer un montant de 5 000 \$ à Coup de pouce nourrice pour le projet de création du service de relevailles d'une valeur de 31 900 \$, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 (OBNL). Il est également résolu d'autoriser M. Rick Lavergne, directeur général, à signer le protocole d'entente. À noter que le comité d'analyse recommande de développer un service gratuit pour les familles vulnérables.

Adoptée

2024-03-9912

7.10 - Marché public de Thetford - FRR volet 2

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'octroyer un montant de 5 000 \$ au Marché public de Thetford pour le projet de lancement d'un marché hivernal d'une valeur de 9 700 \$, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 (OBNL). Il est également résolu d'autoriser M. Rick Lavergne, directeur général, à signer le protocole d'entente.

Adoptée

2024-03-9913

7.11 - Baseball senior Thetford - FRR volet 2

Il est proposé par M. Michel Verreault et résolu unanimement d'octroyer un montant de 5 000 \$ à la Baseball senior de Thetford pour le projet d'exploitation d'une équipe de baseball amateur d'une valeur de 100 000 \$, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 (OBNL). Il est également résolu d'autoriser M. Rick Lavergne, directeur général, à signer le protocole d'entente.

Adoptée

2024-03-9914

7.12 - Club de gymnastique Amigym - FRR volet 2

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'octroyer un montant de 3 129 \$ au Club de gymnastique Amigym pour le projet de professionnalisation du Club de gymnastique Amigym d'une valeur de 4 470 \$, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 (OBNL). Il est également résolu d'autoriser M. Rick Lavergne, directeur général, à signer le protocole d'entente.

Adoptée

2024-03-9915

7.13 - Centre d'entraide Le Spot - East Broughton FFR volet 2

Il est proposé par M. Jean-Paul Grondin et résolu unanimement d'octroyer un montant de 93 460 \$ à la Municipalité d'East Broughton pour le projet du Centre d'entraide Le Spot d'une valeur de 133 515 \$, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 (municipalité). Il est également résolu d'autoriser M. Rick Lavergne, directeur général, à signer le protocole d'entente.

Adoptée

2024-03-9916

7.14 - Service de garde éducatif communauté/entreprise - St-Pierre-de-Broughton FRR volet 2

Il est proposé par Mme Andrée Gosselin et résolu unanimement d'octroyer un montant de 33 400 \$ à la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton pour le projet de Service de garde éducatif en communauté et en entreprise d'une valeur de 79 000 \$, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 (municipalité). En novembre 2023, un montant de 14 000 \$ avait été accordé, l'aide financière totale sera donc de 47 400 \$. Il est également résolu d'autoriser M. Rick Lavergne, directeur général, à signer le protocole d'entente.

Adoptée

2024-03-9917

7.15 - Création d'un parcours de disque golf (rehaussement) - Thetford Mines FRR volet 2

Considérant que le 17 janvier 2024, un montant de 17 500 \$ a été accordé à Ville de Thetford Mines pour le projet de création d'un parcours de disque golf d'une valeur de 25 000 \$, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 (municipalité);

Considérant que la valeur totale du projet s'élève maintenant à 50 000 \$;

Il est proposé par M. Richard Labbé et résolu unanimement d'octroyer un second montant de 17 500 \$ à la Ville de Thetford Mines pour le projet de création d'un parcours de disque golf. Ce rehaussement de subvention portera donc l'aide financière totale à 35 000 \$. Il est également résolu d'autoriser M. Rick Lavergne, directeur général, à signer le protocole d'entente.

Adoptée

2024-03-9918

7.16 - Valorisation parc Bellerive - Beaulac-Garthby FRR volet 4

Il est proposé par M. Michel Verreault et résolu unanimement d'octroyer un montant de 53 600 \$ à la Municipalité de Beaulac-Garthby pour le projet d'étude de marché et de design préparatoire pour la valorisation du parc Bellerive d'une valeur de 67 000 \$, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4 (municipalité). Il est également résolu d'autoriser M. Rick Lavergne, directeur général, à signer le protocole d'entente.

Adoptée

8 - CONTRIBUTIONS DEMANDÉES

2024-03-9919

8.1 - Colloque de l'Observatoire national de l'amiante

Il est proposé par M. Charles Audet et résolu à l'unanimité d'octroyer un montant de 1000 \$ à l'Observatoire national de l'amiante (ONA) en guise de soutien financier pour la réalisation de son premier colloque scientifique tenu à Thetford Mines les 27 et 28 mars 2024 et, par le fait même, d'obtenir le statut de partenaire de l'événement.

Adoptée

9 - CORRESPONDANCE

9.1 - Milieux de vie en action

Les invitations pour la journée *Nos Milieux de vie en action* sont lancées.

10 - AFFAIRES NOUVELLES

2024-03-9920

10.1 - Convention transport interurbain 2023 et 2024

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière du ministère des Transports dans le cadre du volet 2 du Programme d'aide au développement du transport collectif régional est présentement en cours, pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE la liaison par autocar reliant les villes de Thetford Mines et Québec est toujours en fonction et qu'il y a une forte demande pour l'ajout d'un trajet entre Thetford Mines et Montréal;

CONSIDÉRANT QUE ses déplacements représentent un transport prioritaire pour la région;

CONSIDÉRANT QUE nous estimons à 3 222 le nombre de passagers pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT les états financiers de «Autobus A1» et les projets d'amélioration et de mise à niveau du service, les frais d'exploitation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 sont d'environ 201 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE les revenus issus du transport sont estimés à 71 500 \$ pour cette même période;

CONSIDÉRANT QUE, pour la survie de ce transport, l'aide financière gouvernementale est essentielle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement:

DE déposer une demande d'aide financière au montant de 102 488 \$ au ministère des Transports (MTQ), dans le cadre du volet 2 de la subvention au transport collectif régional du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services, pour assurer le maintien de la liaison par autocar entre les villes de Thetford Mines, Québec et Montréal (à ajouter) par le transporteur «Autobus A1», pour une somme égale à 75% des dépenses admissibles;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, M. Rick Lavergne, à signer tous les documents requis à cette fin;

D'autoriser, sur confirmation de l'octroi à la MRC de l'aide financière demandée au MTQ, le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente présentée relative à l'octroi d'une aide financière au transporteur «Autobus A1» et prévoyant les dépenses suivantes, à savoir:

MRC des Appalaches	Ministère des Transports	Total
30 000 \$	102 488 \$	132 488 \$

Adoptée

10.2 - Tour des comités

Comité plein air : Priorisation des projets et discussions concernant le positionnement et le lancement

Comité santé : Malgré le manque de participants clés, plan de match établi

Comité sécurité publique : Activités policières régulières et cadets

TREMCA et Priorités régionales : Consultation et adoption des priorités régionales

TVCRA : Rencontre éventuelle avec la MRC

Centre d'archives : Recentrage des activités de l'organisme

Comité éolien : Création d'une entreprise et rencontre d'info avec la FQM, formation de la société par actions et de la société en commandite

Table concertation amiante : Présentation de la Ville de Thetford sur les enjeux de l'amiante et la vision de la Ville

Minéro : Bonne nouvelle à venir

CA : Préparation du CM et dossiers RH et administration

10.3 - Tour des municipalités

11 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

12 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion du conseil des maires aura lieu le mercredi 10 avril 2024.

2024-03-9921

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 21h05.

Adoptée

MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU
PRÉFET

RICK LAVERGNE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER